



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1980-1981

25 FEVRIER 1981

PROPOSITION DE DECRET

ORGANISANT LE PRET DES ŒUVRES D'ART
AU BENEFICE DES COMMUNES
ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. le **HARDY** de **BEAULIEU**

(1) Voir Doc. Conseil 46 (1979-1980) - n° 1.

Remplacer le 1^{er} alinéa et la première phrase du 2^e alinéa de l'article premier par le texte suivant :

« Le ministre qui a dans ses attributions au sein de l'Exécutif de la Communauté française, la conservation et l'enrichissement des collections publiques d'œuvres d'art, fait dresser par ses services un inventaire complet des œuvres d'art acquises pour le compte de l'Etat. »